

SOCIÉTÉ MINIÈRE DE DJEBEL-CHÉLIA

Point culminant de l'Algérie, dans les Aurès
Création du Syndicat parisien d'études minières
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Syndipari_etudes_minieres.pdf
Zinc

Société minière de Djebel-Chélia
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 23 septembre 1907)

Société au capital de 60.000 francs, qui vient d'être fondée à Paris, 26, rue Notre-Dame-des-Victoires, pour continuer les travaux de la mine de zinc du Djebel-Chélia, commune de Khenchela (Constantine). Les premiers administrateurs sont MM. A. Broussois, rue Brunel, 42, Paris, le baron de Heiman et Halais ¹.

Société minière de Djebel-Chélia
Constitution
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 16 octobre 1907)

Suivant acte reçu par M^e Raoul Démanché, notaire à Paris, le 29 juin 1907, M. Albert Broussois, docteur en droit, demeurant à Paris, rue Brunel, 42, ayant agi au nom de la société anonyme « Le Syndicat parisien d'études minières », ayant son siège à Paris, rue Notre-Dame-des Victoires, 26, a établi les statuts d'une société anonyme sous la dénomination de : Société minière du Djebel-Chélia.

Cette société a pour objet principal la continuation des travaux d'extraction du zinc et autres métaux au lieu-dit : « Djebel-Chélia », sur la commune mixte de Khenchela (département de Constantine, Algérie) ; la vente et le traitement du minerai provenant de ces extractions et de toutes autres exploitations qui y seraient jointes. D'autres objets accessoires sont énumérés à l'article 2 des statuts.

La durée de la société sera de 50 années.

Le siège social est à Paris, 26, rue Notre-Dame-des-Victoires

Le capital social est de 60.000 fr. divisé en 600 actions de 100 fr. chacune, sur lesquelles 200 entièrement libérées, ont été attribuées au Syndicat parisien d'études minières, en représentation de ses apports énoncés à l'article 5 des statuts consistant notamment dans le permis de recherches de mines de plomb, zinc et métaux connexes, lieu-dit Djebel-Chélia, sur des terrains présumés domaniaux et communaux, dans le douar Yabous, commune mixte de Khenchela, département de Constantine, d'un contenance de deux mille hectares environ, ledit permis de recherches ayant une durée de deux ans à compter du 8 octobre 1906 ; les travaux et aménagements déjà effectués pour la recherche des minerais, etc.

Les 400 actions de surplus ont été toutes souscrites et libérées au moins du quart.

¹ Charles-Émile Halais (1846-1918) : premier résident-maire d'Haïphong, reconverti dans les affaires.
Voir encadré :
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Huileries&plantations_Cote_Ivoire.pdf

Il a été créé 1.200 parts de fondateur, lesquelles ont été remises au Syndicat parisien d'études minières pour le rémunérer de ses soins à la création de la présente société et lui permettre de rémunérer les concours qui lui ont été donnés.

L'année sociale commencera le 1^{er} juillet et finira le 30 juin. Le premier exercice comprendra le temps écoulé entre la constitution de la société et le 30 juin 1908. L'assemblée générale annuelle se composant de tous les actionnaires, sera convoquée, par un avis inséré dans un des journaux d'annonces légales du siège social, à Paris, 15 jours au moins avant la réunion.

Sur les bénéfices nets annuels il sera prélevé : 5 % pour la réserve légale et la somme suffisante pour fournir aux actions un intérêt de 5 %. Sur l'excédent, il sera attribué 15 % au conseil d'administration qui pourra en distraire telle partie que bon lui semblera pour intéresser le directeur de la mine ou des mines exploitées par la société. Il pourra être ensuite constitué un fonds de réserve extraordinaire sur décision du conseil d'administration. Le solde sera réparti comme suit : 60 % entre les actionnaires et 40 % entre les parts de fondateur.

Ont été nommés administrateurs : MM. d'Angicourt, demeurant à Paris, 46, rue Saint-Petersbourg ; Broussois, sus-nommé ; Denave, à Souk-Ahras (Algérie) ; Deyron, Souk-Ahras (Algérie) ; le baron Benoît de Heimann, 20 bis, avenue de Neuilly, à Neuilly-sur-Seine ; Félix Colomer [du Syndicat parisien d'études minières], à Paris, rue Taitbout, 85 ; Charles Halais, à Paris, avenue de Latour-Maubourg, 15 ; et Léon Anatole Jougues, à Londres, Fink Lane, 18. — *Journal spécial des sociétés françaises par actions*, 11 août 1907.

DISSOLUTIONS

Société minière de Djebel-Chélia
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 15 janvier 1910)

Décision de l'assemblée extraordinaire du 23 décembre 1909 MM. Broussois et d'Angicourt ont été nommés liquidateurs. — *Petites Affiches*, 12 janvier 1910.

MINES MÉTALLIQUES

(*La Journée industrielle*, 24 février 1922)

Minière du Djebel Chelia. — Ass. 15 mars, 99, avenue des Ternes, Paris. Comptes de liquidation et clôture de la liquidation.
